

NOTE COMPLEMENTAIRE

Protocole d'accès et d'autorisation de travaux :

Avant toute intervention les propriétaires riverains et les exploitants seront informés et concertés sur la nature des travaux, le cheminement pour accéder au site, les périodes et durées d'intervention.

Une convention de passage et d'autorisation de travaux sera signée avec chaque propriétaire concerné.

D'une manière générale, les travaux seront réalisés uniquement par météo favorable, et les accès aux sites seront définis en accord avec les propriétaires.